



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/53/194
18 février 1999

Cinquante-troisième session
Point 96, a, de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/53/611)]

53/194. Université des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions antérieures concernant l'Université des Nations Unies,

Accueillant avec satisfaction la nomination de Hans van Ginkel par le Secrétaire général, en septembre 1997, comme quatrième recteur de l'Université des Nations Unies,

Ayant examiné le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies¹, le rapport du Secrétaire général sur l'Université des Nations Unies², le rapport du Corps commun d'inspection sur l'Université des Nations Unies transmis par le Secrétaire général³ et les observations du Secrétaire général sur ce dernier rapport⁴,

Consciente qu'il faut appliquer une méthode coordonnée dans tout le système à propos de la formation et des sujets de recherche qui s'y rapportent et établir une stratégie cohérente pour tirer parti

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément n° 31 (A/53/31).

² A/53/408.

³ Voir A/53/392.

⁴ Voir A/53/392/Add.1.

des domaines d'intérêt communs et des complémentarités entre les diverses institutions de formation et de recherche à l'intérieur du système des Nations Unies,

Se déclarant vivement reconnaissante des contributions volontaires consenties à ce jour par des gouvernements et diverses entités publiques et privées pour soutenir l'Université,

Notant avec satisfaction que le recteur de l'Université des Nations Unies s'efforce d'intensifier son interaction avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies dans le contexte de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan stratégique à l'échelle de l'Université qui aiderait celle-ci à définir une orientation stratégique globale pour l'avenir, et l'encourageant à ce propos à renforcer encore la recherche interdisciplinaire comme recommandé dans les observations du Secrétaire général sur le rapport du Corps commun d'inspection⁴,

Notant également avec satisfaction que le recteur s'efforce d'engager un processus d'auto-évaluation de l'Université,

1. *Se félicite* que l'examen de l'Université des Nations Unies entrepris par le Corps commun d'inspection et l'évaluation interne effectuée par un comité spécial du Conseil de l'Université aient été achevés, et note avec intérêt les observations du Secrétaire général sur le rapport du Corps commun d'inspection;

2. *Note avec satisfaction* les mesures prises par le Conseil et le recteur de l'Université des Nations Unies pour promouvoir les activités et étendre la renommée de l'Université, et en particulier pour que les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et les organisations apparentées connaissent bien cette institution, en organisant une série de rencontres pour diffuser les résultats de ses travaux de recherche, et les prie d'intensifier encore leurs efforts en ce sens;

3. *Constata avec satisfaction* les progrès faits par l'Université pour contribuer aux activités de l'Organisation des Nations Unies, et prie le Conseil et le recteur de continuer à intensifier leurs efforts pour améliorer l'interaction et la communication entre l'Université et les autres organismes compétents des Nations Unies, et de poursuivre leurs efforts pour éviter les chevauchements d'activités au sein du système;

4. *Prie* le Conseil et le recteur de renforcer encore la coordination et la complémentarité entre les programmes de l'Université et ses centres de recherche et de formation, eu égard aux recommandations pertinentes du Corps commun d'inspection figurant dans le rapport intitulé «Les institutions de formation du système des Nations Unies: programmes et activités»⁵;

5. *Est consciente* qu'il importe d'établir des liens, une collaboration et une coopération avec les autres institutions de recherche et les universités dans les pays en développement afin de faciliter l'échange de données d'expérience et de pratiques optimales, de manière à intégrer la perspective des pays en développement à toutes les activités de l'Université;

6. *Prie* le Secrétaire général de poursuivre à cet égard l'examen de mesures novatrices visant à améliorer l'interaction et la communication entre l'Université et les autres organismes compétents des

⁵ A/52/559, annexe.

Nations Unies et de veiller à ce qu'il soit tenu compte des travaux de l'Université dans toutes les activités pertinentes des Nations Unies, eu égard à sa résolution 51/187 du 16 décembre 1996, de manière à permettre aux organismes des Nations Unies de tirer davantage parti des travaux de l'Université, et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa cinquante-cinquième session;

7. *Se félicite* que l'Université ait l'intention de renforcer ses activités d'analyse décisionnelle et de création de capacités conjointement avec la poursuite des recherches fondamentales et de la réflexion suivant le plan stratégique que l'Université met au point pour la période 1999-2002;

8. *Prie* le Secrétaire général d'encourager l'Université à participer encore plus aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, et le prie également de lui rendre compte à sa cinquante-cinquième session, compte tenu de la résolution 51/187, des initiatives prises par l'Université pour accroître sa participation aux activités du Comité administratif de coordination et de ses organes subsidiaires, ainsi que par la voie d'autres structures et modalités existantes permettant la communication, l'interaction et la synergie;

9. *Prie instamment* l'Université d'augmenter le nombre des chercheurs provenant des pays en développement parmi les bénéficiaires des bourses de recherche qu'elle attribue afin qu'ils puissent bénéficier des connaissances, du savoir et des compétences de l'Université et de manière à renforcer l'action de création de capacités dans les pays en développement, particulièrement dans les établissements d'enseignement et de recherche;

10. *Prie* le Conseil et le recteur, compte tenu de la résolution 51/187, de continuer à veiller à ce que l'Université fonctionne de façon efficace et économique et à assurer la transparence de ses finances et de ses comptes, de redoubler d'efforts pour accroître son Fonds de dotation et de trouver des moyens novateurs de mobiliser les contributions nécessaires pour financer ses dépenses de fonctionnement et ses divers programmes et projets;

11. *Invite* la communauté internationale à verser des contributions volontaires à l'Université, y compris ses centres de recherche et de formation et ses programmes, et plus particulièrement au Fonds de dotation.

*91^e séance plénière
15 décembre 1998*